

CHALEUR AU TRAVAIL NOUVELLES REGLES

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



n°2025-482 Décret DU 27 MAI 2025 sur protection des travailleurs contre les risques liés à chaleur

MISE À DISPOSITION D'EAU POTABLE ET FRAICHE.







3 LITRES D'EAU PAR SALARIÉ

Risque grave

> recommandation INRS: interrompre ou adapter le travail

Travail physique intense risqué

Surveillance renforcée

> il faut agir (prevention, adaptation)

 ➤ Température acceptable

Pas de température dans le code du travail. Recommandation INRS/ Episode de chaleur déterminé par Météo France.

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉE À LA CHALEUR



- Risque de chaleur ajouté au DUERP (document unique d'évaluation des risques)
- Evaluation lieux intérieurs et extérieurs



Faites des FEI et pensez à

cocher F3SCT

REDUIRE L'EXPOSITION À LA CHALEUR

isolation thermique etc...

Fourniture d'EPI adaptés

vêtements

Ombre, ventilateur,

(casques,

respirants ...)

OTÉ RH - MESURES OBLIGATOIRES



ADAPTER L'ORGANISATION **DU TRAVAIL**



- Adapter les horaires
- Prévoir des pauses supplémentaires



PROTEGER LES SALARIÉS



- Organiser les secours
- Dispositif de signalement de malaise/ détresse lié à la chaleur

We pas jeter sur la voie publique 01/07/25

Prise en compte des salariés vulnérables.



